



Dispositif de bourses pour stages EU4EU European Universities for the EU – France

Appel à candidatures 2019

Ce dispositif est financé par le programme Erasmus+, Action clé 103 mobilités de l'enseignement supérieur (Stages).

Critères d'éligibilité

- Les candidats doivent être inscrits en premier, deuxième ou troisième cycle d'études de n'importe quel cursus dans l'une des universités partenaires du Consortium:

Université de Lille
Institut Polytechnique UniLaSalle Beauvais
Université de La Rochelle
Université de Tours
Université de Bordeaux,
Université Bordeaux Montaigne,
Université de Cergy-Pontoise,
Sciences Po Rennes,
Sciences Po Lille,
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Université de Caen Normandie

- Le stage doit être inscrit dans la maquette de formation du candidat et être encadré par une convention de stage

- Le candidat doit avoir un niveau d'anglais équivalent à B1 minimum

- Le candidat ne doit pas avoir déjà perçu plus de 10 mois de bourse de mobilité Erasmus + au cours du même cycle d'études; les mois utilisés lors des programmes précédents LLP / Erasmus (pour des études et/ou des stages) et Erasmus Mundus, s'ils sont effectués dans le cycle d'études actuel, même s'ils sont inscrits dans une autre université, sont inclus dans le calcul du nombre de mois disponibles pour le candidat

- Le candidat ne doit pas être titulaire d'une autre contribution financière de l'UE découlant d'autres programmes / actions financés par l'Union européenne.

- Sujet du stage / Objectif pédagogique

Les stages éligibles pour ce dispositif doivent spécifiquement être axés sur la planification et la gestion de projets financés par l'UE, ainsi que sur la mise en œuvre d'activités liées à ce type de projets. Cet élément est un critère de préférence dans l'attribution des bourses.

Ce dispositif s'adresse néanmoins à tous les domaines de formation des établissements participants.

L'objectif pédagogique attendu pour les stagiaires est le développement de compétences professionnelles utiles pour:

- saisir les opportunités de financement de l'UE,
- présenter des propositions de financement,
- gérer et mettre en œuvre des activités de projet favorisant le développement de compétences transversales, y compris mais sans s'y limiter: gestion de projet, conception de projet, compétences numériques, conception Web et graphique, marketing, communication, gestion de médias sociaux, commerce et administration. Celles-ci permettent d'enrichir considérablement le profil des étudiants et peuvent facilement être utilisées dans d'autres secteurs professionnels, augmentant les perspectives d'emploi des participants.

Pays éligibles

Le stage peut être réalisé dans les États membres de l'Union européenne et dans les autres pays participant au programme Erasmus+ (pays du programme):

- Pays de l'UE: Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède,
- Pays non membres de l'UE: Islande, Liechtenstein, Norvège, ancienne République yougoslave de Macédoine, Serbie, Turquie*, Royaume-Uni**.

***Certains membres du Consortium n'autorisent pas les mobilités vers la Turquie.** Pour plus de détails, les candidats peuvent contacter leur bureau des relations internationales.

**en fonction de l'issue du Brexit, si l'accord de retrait négocié avec l'UE est ratifié par le parlement britannique

Période et durée du stage

Le stage doit avoir lieu **entre le 3 février et le 31 décembre 2020.**

Les stages doivent durer au minimum 2 mois complets et consécutifs et au maximum 6 mois.

Attention au bornage des périodes de stage applicables selon l'établissement d'origine concerné. Le début et la fin du stage doivent avoir lieu dans la même année universitaire, le stage doit se terminer :

- Avant le 31 août pour les étudiants de Licence ou 1^{er} cycle
- Avant le 30 septembre pour les étudiants de Master ou second cycle
- Avant le 31 octobre pour les doctorants ou étudiants de 3^{ème} cycle

Aide financière Erasmus+

Les contributions financières Erasmus + pour la mobilité des stagiaires sont versées en fonction de la durée réelle en jours du stage. La durée minimale ne doit pas être inférieure à deux mois (60 jours).

Le montant des subventions Erasmus + varie en fonction du pays de destination, rattaché à l'un des groupes suivants:

- Groupe 1: **520€** /mois. Pays de destination: Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni (en fonction des résultats du Brexit).
- Groupe 2 : **470€**/ mois. Pays de destination: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, (France), Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

- Groupe 3 : **420€**/ mois. Pays de destination: République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie

L'utilisation de la contribution financière Erasmus est incompatible avec d'autres subventions provenant d'autres programmes/actions financés par l'Union européenne. En cas d'épuisement des fonds de l'UE ou d'affectation simultanée d'autres fonds de l'UE, ou sur demande spécifique de l'étudiant et sur autorisation préalable de l'université, il sera possible d'attribuer aux étudiants éligibles, par ordre de classement, le statut «Erasmus non allocataire» qui permet de tirer parti des avantages de la mobilité sans recevoir la contribution financière de l'UE.

Toute incompatibilité avec d'autres aides financières de l'université d'origine doit être vérifiée par le candidat auprès de sa propre université.

Afin de permettre une plus grande participation à la mobilité, l'Agence nationale Erasmus + fournit des fonds supplémentaires aux étudiants ayant des besoins particuliers (situation de handicap). Les étudiants concernés sont tenus de faire connaître leurs besoins aussi bien dans la phase de candidature que dans la phase d'acceptation, s'ils sont bénéficiaires de la bourse.

Procédure de candidature

Dates limite de candidature en ligne:

Date limite de candidature pour la première phase (Registration): **29 octobre 2019**

Date limite de candidature pour la seconde phase (Matching): **5 décembre 2019**

Formulaire de candidature

Les candidatures doivent être soumises exclusivement en ligne via le portail EU4EU : www.eu4eu.org ; à partir du **1er octobre 2019**.

- 1^{ère} phase de candidature – Enregistrement en ligne sur le portail EU4EU : du 1er au 29 octobre 2019 midi

Le candidat doit remplir le formulaire d'inscription en ligne, en joignant les documents suivants:

1. Curriculum vitae en anglais (format pdf, intitulé "CV_ First name-Surname")
 2. Lettre de motivation en anglais (format pdf, intitulé "ML_ First Name-Surname")
 3. Certificat de langue prouvant le niveau B1 ou supérieur en anglais (certification officielle ou certificat délivré par un professeur de langues de son établissement ou un Centre de Ressources en Langues et/ou relevé de notes attestant de la réussite d'un examen de langue)
- À la fin de cette phase, le candidat doit signer numériquement la déclaration de conformité afin d'auto-certifier l'exactitude et la véracité des informations déclarées.

Les candidats recevront les résultats de la première phase de candidature par e-mail, à l'adresse électronique indiquée dans le formulaire d'inscription.

Les candidats qui ont terminé cette première phase à temps et qui répondent aux conditions requises pour participer recevront une notification par courrier électronique leur permettant d'accéder à la deuxième et dernière phase de candidature.

- 2^{ème} phase de candidature - Mise en correspondance (« matching ») avec les organismes d'accueil : du 7 novembre au 5 décembre 2019 midi.

Des guides spécifiques seront mis à disposition sur le portail pour aider les étudiants dans ce processus. (Voir aussi le paragraphe "Recherche des organisations d'accueil").

Pour réussir la candidature, les candidats doivent pendant cette phase télécharger sur le portail la lettre de mise en disponibilité (« *Letter of Availability* ») signée par le représentant légal ou le tuteur de l'organisme d'accueil et par le candidat lui-même.

La lettre de disponibilité est générée automatiquement lorsque le candidat remplit le formulaire Web sur le portail. Le candidat doit l'imprimer, le signer, le faire signer par l'organisation d'accueil et le télécharger sur le portail.

Le portail générera automatiquement une notification par courrier électronique confirmant le téléchargement de la lettre de disponibilité et le traitement ultérieur de la demande.

ATTENTION : Les candidatures ou déclarations tardives ou incomplètes qui ne répondent pas aux conditions de participation seront considérées comme nulles. Toute lettre de mise en disponibilité signée par un organisme d'accueil qui ne serait pas enregistré sur le portail au plus tard le 4 décembre 2019 – 12h ou qui n'est pas éligible ou apte à participer sera également considérée comme non valide (voir paragraphe suivants).

La communication durant cette phase et toutes les autres phases de sélection (attribution des bourses, prise en charge des candidats et gestion du stage) n'est effectuée que par courrier électronique. La finalisation de la demande est officialisée par le téléchargement de la lettre de mise en disponibilité **avant la date limite du 5 décembre 2019 à 12 heures.**

Recherche d'organisme d'accueil

Les candidats peuvent proposer un organisme d'accueil prédéterminé ou en sélectionner un sur le portail EU4EU. La base de données EU4EU ne sera disponible que pour les candidats admis à la deuxième phase de candidature : Mise en correspondance (Matching). Le candidat contactera les organismes d'accueil ou sera contacté pour organiser des entretiens de sélection. Tous les organismes d'accueil présents sur le portail EU4EU satisferont déjà aux conditions requises pour participer.

Le candidat qui souhaite proposer un organisme d'accueil non enregistré sur le portail EU4EU sera responsable de son enregistrement avant le 4 décembre – 12h. Si l'organisme d'accueil proposé ne répond pas aux critères d'éligibilité et d'aptitude (voir paragraphe suivant) ou ne s'est pas conformé à la date limite d'inscription du 4 décembre – 12h, il ne peut pas s'inscrire sur le portail et ne sera pas considéré comme éligible pour le présent appel.

Critères d'éligibilité des organismes d'accueil

Tel que défini dans la version 2/2019 du guide du programme Erasmus +, l'organisation d'accueil du stage sera une organisation publique ou privée active sur le marché du travail ou dans des secteurs tels que l'éducation, la formation professionnelle et la jeunesse. Par exemple, il peut s'agir: d'une entreprise publique ou privée, petite, moyenne ou grande (y compris les entreprises sociales); un organisme public au niveau local, régional ou national; une association ou un autre représentant du monde professionnel, y compris les chambres de commerce, les ordres d'artisans ou de professionnels et les associations syndicales; un institut de recherche; une fondation; un(e) école/institut/centre éducatif (à n'importe quel niveau, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement secondaire, l'enseignement professionnel et l'éducation des adultes); une organisation à but non lucratif, association ou ONG; un organisme d'orientation professionnelle, de conseil professionnel et de services d'information; un établissement d'enseignement supérieur dans un pays membre du programme ayant une charte Erasmus+.

Les organismes d'accueil doivent être officiellement enregistrés dans le pays de destination de la mobilité et situés dans l'un des pays du programme Erasmus + (UE et non-UE), comme

listés page 2. Les étudiants ne peuvent pas effectuer leur stage dans le même pays que celui de leur université d'origine.

Les organisations suivantes ne sont pas éligibles en tant qu'organisme d'accueil pour les stages d'étudiants:

- Institutions de l'UE et autres organes de l'UE, y compris les agences spécialisées (la liste complète est disponible sur le site web ec.europa.eu/institutions/index_en.htm);
- les organisations qui gèrent des programmes de l'UE en tant qu'agences nationales (afin d'éviter tout conflit d'intérêts et / ou double financement).

Sélection

Critères de sélection

La sélection se fera par l'évaluation des indicateurs suivants:

- 1) Stage axé sur les financements européens et la conception de projets (voir page 1), mis en évidence dans la lettre de disponibilité (maximum 10 points);
- 2) Compétences et expérience dans le domaine de formation et le secteur d'activité du stage, en cohérence avec l'objectif pédagogique attendu (voir page 1) et avec les tâches du stage, indiquées dans la lettre de disponibilité (maximum 64 points)
- 3) évaluation des compétences linguistiques, selon la certification de langue anglaise et de toute autre langue possédée par le candidat (maximum 6 points).

En cas de résultat identique entre deux candidats ou plus, la priorité dans le classement s'applique. Elle est établie par l'ordre de soumission des candidatures, vérifiable par le système de candidature en ligne.

Comité de sélection

Le jury sera composé d'un membre de la Direction Mobilités internationales de l'Université de Lille, d'un membre d'un établissement du Consortium français et d'un expert en projets financés par l'UE pour EuGenEuropean Generation (organisme intermédiaire du Consortium). La commission évaluera les candidatures avec un jugement sans appel et établira un classement des candidats par mérite. Les candidats ayant obtenu le score minimum de 50/80 seront considérés comme éligibles. La bourse sera attribuée à tous les candidats éligibles ayant obtenu les meilleures places dans le classement.

La phase de sélection a lieu du **6 au 20 décembre 2019**

Communication et publication des résultats

Les résultats de la sélection seront communiqués aux candidats sur l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de candidature, et publiés sur la page du projet: <https://international.univ-lille.fr/partir-a-letranger/stage-a-letranger/eu4eu-france/> et sur les sites Internet des universités du Consortium **au plus tard le 10 janvier 2020**.

Déroulement du classement

En cas de renonciation à la bourse de mobilité par un ou plusieurs lauréats, la commission se réserve le droit de procéder à une réattribution par déroulement du classement (avec l'obligation consécutive des candidats concernés de formaliser l'acceptation). Cette attribution sera communiquée aux candidats concernés par courrier électronique, ainsi que sur la page Web du projet: <https://international.univ-lille.fr/partir-a-letranger/stage-a-letranger/eu4eu-france/> et sur les sites Web des universités du Consortium. En cas de déroulement du classement, la bourse de mobilité sera attribuée après confirmation écrite par l'organisation d'accueil de reporter la date prévue pour le début du stage et sa durée, si nécessaire et applicable.

Traitement des données personnelles

Les données personnelles fournies par les candidats dans le formulaire de candidature seront traitées aux fins de gestion des sélections et des phases ultérieures du projet, conformément au nouveau règlement européen n.679 du 27.04.2016 - GDPR (règlement général sur la protection des données), ainsi que la législation nationale en vigueur (loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée).

Information

L'appel à candidatures complet est disponible sur la page suivante: <https://international.univ-lille.fr/partir-a-letranger/stage-a-letranger/eu4eu-france/>
Pour candidater en ligne, aller sur le portail: www.eu4eu.org

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent consulter la Foire aux questions du projet et /ou écrire à l'adresse électronique suivante: eu4eufrance@univ-lille.fr

Facebook: <https://www.facebook.com/EU4EUnetwork/>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/showcase/eu4eu-european-universities-for-the-eu>

Instagram : <https://www.instagram.com/eu4eunetwork/>

